

ed, par votre contre une, sur la seconde, la réponse a été non, également par votre contre une.

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

Une semaine infernale écoulée dans une prison... Schabotoff, 20 juin. — Au moment où les prisonniers manœuvraient dans la prison, une machine infernale éclata et fit écrouler les murs.

LE PROCES WASHINGTON

Devant le Cour d'assises du Brabant... Bruxelles, 20 juin. — Toute l'audience de la matinée a été consacrée à la continuation de la plaidoirie de M. Bonneville pour la partie civile.

Bruxelles, 20 juin. — Dans l'audience de l'après-midi, l'organe de la partie civile poursuit la lecture de la correspondance de Balmaceda et de Mlle Washington.

Incident sensationnel... L'accusé se trouve mal. — M. Bonneville injurié par M. Huymans père.

La séance de vendredi et les journaux du soir... Le Journal des Débats: « Il a convenu, à la majorité radicale, d'accorder à M. Clemenceau... »

La République continue, écrit avec ivresse un journal clémenceuiste. Et en effet la République, hélas! c'est aujourd'hui, M. Clemenceau, c'est à dire: « De la folie, de la bête, du saug, des palmes... »

Le Temps: « Sans doute, le nombre de députés qui ont voté pour M. Clemenceau est supérieur à celui des députés qui ont voté pour M. Jaurès... »

Le Croix: « Un député a demandé hier une explication de votre inexplicable vote, Messieurs les 353! — A-t-il dit au moment où vous allez voter... »

L'Univers: « Les députés du Bloc ont affirmé très haut qu'ils ne voulaient pas affaiblir le gouvernement... »

La Presse et le barreau seuls sont autorisés à rester. On commence vivement l'événement.

L'audience est reprise. — Le président explique l'incident: il y a eu malentendu. — Admonestation aux avocats.

A 4 h. 25, la Cour fait rappeler l'accusé qui semble avoir repris possession de lui-même.

M. le président. — En rouvrant l'audience, je dois déclarer que les incidents tumultueux qui ont précédé la lecture de l'accusé, visiblement souffrant, j'ai suspendu l'audience, quand M. Jaurès, faisant la même remarque que moi, dit doucement à M. Bonneville: « Assez! Assez! »

« Ce moment, dans l'enceinte des personnes invitées, des dames se sont levées et, derrière elles, on a crié: « Assez, assez! » M. Bonneville, croyant que le public répétait les mots « assez, assez! » de M. Jaurès, a dit: « Je ne suis pas le public, je suis le président... »

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Cette proposition est inspirée à la fois et des constatations de l'enquête parlementaire toute récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

Quant aux avocats, je n'ai rien à dire... Quant aux avocats, je n'ai rien à dire... Quant aux avocats, je n'ai rien à dire...

L'audience est reprise. La parole est continuée à M. Bonneville. — M. Bonneville. — Je vous ai dit, messieurs, que ma mission était simple. Elle consistait à vous dire ce que j'ai fait en ce moment d'une façon quelconque. Non. Alors, que me reproche-t-on? J'ai grande compassion de l'histoire de ce procès, je regrette de la lui faire éprouver. Mais j'y ai travaillé, bien simple de la lui épargner, c'est de dispenser Carlos Washington d'assister à cette lecture.

Quant à moi, je ne puis cependant pas renoncer à un des éléments essentiels de ma plaidoirie parce que cela fait de la peine à l'accusé. — Balmaceda était le seul rédacteur que représente la défense; Carlos a bien fait de la tuer et j'ai même un singulier toupet d'oser défendre sa mémoire!

Je répète que je n'entends pas attaquer la famille Washington et que j'espère de tout le monde l'indulgence. Mais j'ai été l'objet d'injure de la part de M. Huymans. Elles ne m'empêchent pas de faire mon devoir. Si je n'ai pas été téméraire, je n'en connais pas moins les devoirs de l'avocat, et maintenant, comme toujours, j'entends ne pas y faillir.

M. le Procureur général. — Il est indispensable que l'accusé assiste à tout le débat. — Mais comme il est bouleversé au point d'en être malade, je demande à M. le Président de remettre la suite de l'audience à demain ou à lundi.

M. le Président. — L'audience est suspendue. Elle sera reprise lundi à neuf heures. — Aux débats de la Cour d'assises, une foule compacte stationne. Les gendarmes ont grand peine à la disperser.

LA SEANCE DE VENDREDI ET LES JOURNAUX DU SOIR

Le Journal des Débats: « Il a convenu, à la majorité radicale, d'accorder à M. Clemenceau... »

La République continue, écrit avec ivresse un journal clémenceuiste. Et en effet la République, hélas! c'est aujourd'hui, M. Clemenceau, c'est à dire: « De la folie, de la bête, du saug, des palmes... »

Le Temps: « Sans doute, le nombre de députés qui ont voté pour M. Clemenceau est supérieur à celui des députés qui ont voté pour M. Jaurès... »

Le Croix: « Un député a demandé hier une explication de votre inexplicable vote, Messieurs les 353! — A-t-il dit au moment où vous allez voter... »

L'Univers: « Les députés du Bloc ont affirmé très haut qu'ils ne voulaient pas affaiblir le gouvernement... »

La Presse et le barreau seuls sont autorisés à rester. On commence vivement l'événement.

L'audience est reprise. — Le président explique l'incident: il y a eu malentendu. — Admonestation aux avocats.

A 4 h. 25, la Cour fait rappeler l'accusé qui semble avoir repris possession de lui-même.

M. le président. — En rouvrant l'audience, je dois déclarer que les incidents tumultueux qui ont précédé la lecture de l'accusé, visiblement souffrant, j'ai suspendu l'audience, quand M. Jaurès, faisant la même remarque que moi, dit doucement à M. Bonneville: « Assez! Assez! »

« Ce moment, dans l'enceinte des personnes invitées, des dames se sont levées et, derrière elles, on a crié: « Assez, assez! » M. Bonneville, croyant que le public répétait les mots « assez, assez! » de M. Jaurès, a dit: « Je ne suis pas le public, je suis le président... »

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Cette proposition est inspirée à la fois et des constatations de l'enquête parlementaire toute récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

« Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

COTONS AMERICAINS

Table with columns: TERMES, New-York, New-Orléans, and sub-columns for current and previous prices.

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

La situation des peignages de laines de l'agglomération est, en général, meilleure encore qu'il y a un mois et on peut la qualifier comme très satisfaisante. Le travail de jour est actif partout. La nuit, plusieurs établissements importants tournent au complet; dans les autres, le travail est bien suivi, mais il a néanmoins des machines qui ne tournent pas la nuit.

Bonne activité également dans les filatures de laines cardées. — En laines, la situation s'est légèrement améliorée cette semaine. La fabrication a opéré un peu et de dix à quinze pour cent.

En décrets, bon courant d'affaires. L'Allemagne achète beaucoup. Le stock est peu important. (Reproduction interdite.)

BULLETIN DES LAINES

Marchés à terme: cours du 29 juin. — Bulletin des laines: cours des marchés (cotons, lin, jute et chanvre, laines). — Les exportations françaises aux Etats-Unis et les douanes américaines. — Directives du retour et des sociétés à l'étranger. — Brevets d'invention. — Changes.

UN JOURNAL EST PLUS IMPORTANT POUR LES CURIEUX QUAND IL CONTIENT DE PLUS INTERESSANTES NOUVELLES, IL EST PLUS IMPORTANT POUR LES GENS D'AFFAIRES QUAND IL CONTIENT DE PLUS INTERESSANTES ANNONCES.

SAVON DU CONGO

Blancheur du teint. Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX AU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y a que peu de choses à retenir de la séance de vendredi soir. Exception faite de la discussion relative à la situation financière de la ville, l'assemblée a tout simplement réglé les affaires courantes, comme disent les comptes-rendus du Conseil des ministres.

Le compte de gestion du maire pour l'année 1906 accuse une situation saine: si l'ère de prospérité n'est pas encore revenue, les difficultés financières deviennent moins nombreuses. M. Fé-

Blancheur du teint. Victor Vaissier.

LES EMIGRANTS ROUBAISIS EN AMERIQUE

M. le préfet du Nord vient de signaler à l'attention du parquet de Lille, les agissements de certaines personnes domiciliées à Roubaix et qui se livraient à des opérations illégitimes d'émigration.

La partie du code qui s'intéresse les contrevenants est l'article 1er de la loi du 13 juillet 1900, ainsi conçue: « Nul ne peut transporter les opérations d'émigration ou de transport des émigrants sans l'autorisation du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. »

C'est M. Delabé, juge d'instruction, qui est chargé de l'information de cette affaire. Le magistrat a entendu tout récemment, les individus visés par la préfecture, elle-même avisée probablement, par quelque partienier.

Les inculpés recherchent, en effet, principalement, pour les tenter par le mirage des villes lointaines d'Amérique, où l'économie Paterson et Lawrence, — les ouvriers tissant les plus versés dans leur art, — ils iraient travailler dans de salaires meilleurs, continuer leur industrie, car Paterson et Lawrence se spécialisent, précisément, par leur limitation des articles de Roubaix si universellement renommés.

M. Delabé entendit donc successivement MM. Gustave D..., 50 ans, rue Colbert; Jules B..., 49 ans, rue des Postes; Albert Q..., 47 ans, rue de Valenciennes; Jean-Baptiste W..., 43 ans, rue de l'Épave et D..., Grande-Place, tous domiciliés à Roubaix.

Les inculpés déposèrent à peu de chose près, tous surtout la cause de la gêne qui pèse actuellement sur la République. Il termine ainsi: « Si le Parlement est impuissant à élaborer les lois démocratiques que nous attendons, qu'il se dissolve et rende la parole au pays. »

PELERINAGE INTERDIT — Bézier, 20 juin. — On annonce que le gouvernement a refusé ce matin, l'autorisation du pèlerinage, à Lourdes, des paroisses de Bézier.

LES ORAGES — Belfort, 20 juin. — Au cours d'un violent orage qui s'est abattu cet après-midi sur Daujoutin, le vent a brisé des poteaux télégraphiques, a arraché la récolte et renversé un chemin de fer. En tombant, a défoncé la toiture d'un atelier, a démolé des métiers et a blessé grièvement plusieurs ouvriers.

Saint-Etienne, 20 juin. — Cet après-midi une pluie de grêle est tombée sans intermittence depuis deux heures. Les rivières et le Bief ont grossi considérablement. Un accident mortel s'est produit. L'ouvrier mineur Pinatet s'était aventuré aux abords du Bief déversant les eaux de Puits-de-Chateaux, a été entraîné.

Châlons-sur-Saône, 20 juin. — Un ouvrier du chemin de fer regardant son domicile en suivant la voie ferrée, pendant un orage a été foudroyé.

LA CONFERENCE DE LA HAYE — La Haye, 20 juin. — Un délégué russe s'est présenté chez le premier délégué russe, M. de Nélidoff et lui a demandé de recevoir une députation de trois coréens arrivés à La Haye, pour protester contre la non-invitation de la Corée à la conférence et contre la violation de la souveraineté de la Corée par le Japon. M. de Nélidoff a refusé en disant qu'il ne pouvait pas recevoir une députation étrangère non introduite par le gouvernement des Pays-Bas.

EN RUSSIE — Arrestations en masse — Saint-Petersbourg, 20 juin. — Le gouvernement a eu la preuve que plusieurs fonctionnaires du ministère de la guerre faisaient partie du groupe de l'organisation militaire révolutionnaire. Les coupables ont été arrêtés de même, dit-on, que cinq ou six cents personnes dont les papiers compromettaient saisis chez les fonctionnaires en question, ont révélé les noms et les agissements.

LA TURQUIE ET LES DROITS DE DOUANE — Constantinople, 20 juin. — On sait que les puissances ont consenti à ce que les droits de douane en Turquie soient majorés de 3 0/0, c'est-à-dire portés de 8 0/0 à 11 0/0. Le gouvernement ottoman a demandé d'améliorer la situation en Macédoine, en y exécutant les réformes indispensables. Cette autorisation restait, bien entendu, subordonnée à la ratification des puissances se réservant un délai de deux mois.

Or, il y a cinq ou six jours, La Porte était avisée que le gouvernement français ne serait en mesure de voter l'augmentation de ces droits que dans une dizaine de jours. Les nouveaux droits ne pouvaient donc commencer à être perçus qu'à l'expiration de ce nouveau délai. On passa outre: deux protestations des puissances. Mais, La Porte refusa de grever sur les instructions trop hâtives données aux douanes relativement à la perception de la majoration de 3 0/0. Les douanes refusèrent tout paiement de la majoration, mais continuèrent à percevoir le droit de 8 0/0, mettant ainsi le commerce dans un grand équilibre.

JOURNAL DE ROUBAIX

Les ont déclaré en substance ne s'être jamais occupés d'émigration, mais seulement de la délivrance de billes provisoires aux personnes se déplaçant de de se rendre en Amérique. C'était en fait pour le compte de la «Canard Line», soit pour le compte de la «Red Star Line», de la «Royal Mail Steamer Carpathia», de la «Dominion Line» et autres compagnies de navigation étrangères dont les agences principales sont à Anvers. Ces compagnies diverses remettaient au voyageur le billet définitif.

Pour dix de leurs bons offices, les agents roubaixis recevaient, par tête, des primes assez variables. MM. Gustave D... et Jean-Baptiste W... dénoncèrent 18 francs 75 par voyageur adulte et le moitié par enfant embarqué.

Sous-agent de quelques agents roubaixis, M. Jean-Baptiste W... se voyait allouer 4 ou 6 francs par personne adressée à leurs bureaux.

M. D..., qui est cabaretier, se contentait pour sa part, d'autoriser D... et B... à apposer leurs tableaux réclame dans sa salle d'estaminet.

En résumé, on le voit, MM. Gustave D..., Jules B..., Albert Q..., Jean-Baptiste W..., etc., occuperaient du recrutement d'émigrants pour le compte de compagnies étrangères de navigation sans détenir l'autorisation ministérielle prescrite. Des industriels américains — et ceci n'a rien à voir à l'affaire mais explique la dénonciation opposée plus haut — seraient les répondants exigés par la loi américaine, des émigrants vers Paterson et Lawrence, dont le problème est encore, si solidairement, les fins de voyage.

Attention qu'à part l'une des personnes citées à l'ajouton du parquet, laquelle qualifie naguère l'Amérique sans payer ses créanciers et à laquelle peu la réputation d'une sorte d'aventurier moderne toutes passent pour jouer de la plus parfaite honnêteté.

A cette affaire se trouvent également mêlés un agent de la «Red Star Line», M. Jules H..., résidant à Tournai et un certain T..., dont le nom figure dans divers papiers saisis, sans que l'on puisse attribuer à l'individu qui le porte, d'emploi bien défini. Le personnage est, d'autre part, totalement inconnu dans la région.

Un seul des inculpés, M. Gustave D..., a fait choix d'un défenseur, qui est M. Rajat, de Lille. Des perquisitions ont été opérées; de nombreux papiers, épico-lettres, tableaux, tarifs, etc., saisis et dirigés sur Lille afin d'être examinés par le magistrat instructeur.

L'affaire est en la et l'instruction paraît devoir en être longue car les correspondants envoient des langues diverses et le recours à des traducteurs est devenu nécessaire.

UN DRAME DE FAMILLE

Un jeune homme tire un coup de revolver sur sa belle-mère. — Pas de victime.

Une scène dramatique, aussi rapide qu'inattendue, et qui en raison des circonstances bizarres qui l'entourent, a provoqué un vif émoi, s'est déroulée, samedi après-midi, dans une chambre de l'habitation de M. Edouard Libens, ouvrier peintre, rue Voltaire, 23. Son beau-fils, Daniel Bailleu, âgé de 21 ans, a tiré sur sa femme, à bout portant, mais sans l'atteindre, un coup de revolver. Le jeune homme a été immédiatement arrêté.

Les antécédents du coupable — Les renseignements fournis sur son compte ne sont point mauvais et ses amis acceptent difficilement qu'il soit l'auteur d'une tentative criminelle. Ses beaux-parents, eux-mêmes, M. et Mme Libens, honnêtement connus, ne peuvent expliquer à quel mobile il a obéi.

Daniel Bailleu avait perdu son père, il y a une vingtaine d'années, alors que celui-ci tenait un estaminet rue du Collège, 119. Il fut élevé par sa mère et son beau-père, M. Libens.

Il avait quinze ans quand la mort de sa mère le rendit orphelin. M. Libens, plus tard, se maria avec Mme Louise Vansterbrugge, âgée aujourd'hui de 50 ans, celle qui a failli hier être la victime de ce drame.

Après la mort de sa mère, nous dit-on, Daniel s'adonna de saup en temps à la boisson. Ses beaux-parents, indignés des reproches. Un jour, il y a dix ans, il s'adonna jusqu'à lancer un coup de té à Mme Libens. A la suite de cette scène, le jeu s'ennuya quitta la maison. Il y revint au mois de mai dernier et demanda à reprendre son logement dans son ancienne chambre, ce qu'on lui accorda. Pourtant, les relations entre lui et Mme Libens, étaient devenues plutôt tendues. Il prenait ses repas à l'estaminet de M. Desoubrie, rue Voltaire, 12.

Préliminaires du drame — Il y a environ trois semaines son beau-père avait obtenu pour lui du travail, chez son patron, un

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA CRISE DU MIDI

Une nouvelle loi sur le moutillage

Paris, 20 juin. — Voici l'analyse de la proposition déposée vendredi sur le bureau du Sénat, par M. Nègre, sénateur de l'Hérault, sous sa signature et sous celle de MM. Gauthier, de l'Aude; Kappeler, de l'Aude; Pams, de l'Aude; Sibour, de l'Aude; Desmons, de l'Aude; Destieux-Junca, de l'Aude; et plusieurs de leurs collègues des diverses régions viticoles.

Cette proposition est inspirée à la fois et des constatations de l'enquête parlementaire toute récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

Cette proposition est inspirée à la fois et des constatations de l'enquête parlementaire toute récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

Dans son exposé des motifs, M. Nègre établit que de l'ensemble des documents, ainsi que des travaux de l'enquête parlementaire, il apparaît nettement que la loi récente dirigée par M. Cazaux-Cazat, député, de la Gironde et des revendications nombreuses et précises formulées à des reprises répétées par tous les corps élus, conseils généraux et municipaux ainsi que par les sociétés et syndicats agricoles et par les chambres de commerce des régions intéressées.

UN ABORDAGE

Paris, 20 juin. — L'Agence Havas, communique à deux heures cinq, la dépêche suivante: « Le bruit court qu'un abordage se serait produit dans l'après-midi, en mer, au large de la Corse ou de l'Algérie, entre un cuirassé et un contre-torpilleur. Mais, jusqu'à présent, ce bruit n'a pu être confirmé. Le Goltie et le Polhuu, qui ont des appareils de télégraphie sans fil, n'ont fait aucune communication à la préfecture maritime. »

IL Y AURAIT CINQUANTE MORTS

Toulon, 20 juin. — Le bruit de la terrible catastrophe persiste; elle se serait produite à Merz El-Kébir. L'abordage aurait eu lieu entre le cuirassé « Jaurguiberry » et le contre-torpilleur « Pertuisanne ». Il y aurait eu cinquante morts. Je vous transmets cette rumeur sous toutes réserves.

M. ETIENNE CHEZ M. DE BULOW

Berlin, 20 juin. — M. Etienne, ancien ministre de la guerre française, a été reçu cet après-midi à quatre heures, par le chancelier de Bulow. L'entretien fort cordial, et sur lequel on garde le silence le plus absolu, s'est prolongé près d'une heure et quart. M. Etienne repart ce soir à 11 heures.

LA MEDAILLE DU GENERAL MERCIER

Paris, 20 juin. — Ce soir à eu lieu salle Wagram, la remise au général Mercier de la médaille d'or offerte par souscription nationale, pour commémorer sa résistance au défenseur de Dreyfus. C'est en présence d'une assistance de cinq mille personnes que la remise a eu lieu. Un service de police important avait été dressé autour de la réunion.

Dans la salle on fait une ovation au général Mercier, et aux membres de l'Action française. Sur l'estrade on remarque M. Veaujois, Léon Daudet, le sculpteur Bassier, le général De Charette, le général Rebillot, Charles Maurras, etc., etc.

M. Veaujois qui préside fait l'éloge du général Mercier, auquel il remet la médaille d'or. Le général Mercier remercie. La médaille que vous m'offrez sera pour mes fils, dit-il, un symbole d'honneur, et un gage d'attachement à la devise de leur père: « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

UN DISCOURS DE M. JAURES

Paris, 20 juin. — La fédération socialiste de la Seine avait organisé ce soir, dans la salle du Tivoli Vauxhall, une réunion où M. Jaurès a prononcé un discours politique.

Parlant du mouvement qui soulève le Midi, M. Jaurès déclare que c'est la pensée socialiste unanime. Il félicite les « courageux » soldats du 172 d'infanterie, qui se sont refusés à commettre ou à s'exposer à commettre un meurtre contre leurs frères.

L'orateur s'occupe ensuite de M. Clemenceau, et estime que si on le garde à la tête du pouvoir, c'est parce qu'on craint que sa chute n'entraîne la ruine définitive et complète du chancelier édicte social.

M. Jaurès accuse ensuite le parti radical d'être

UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE A VALENCIENNES

Une violente collision s'est produite dimanche, entre une voiture de laitier et une automobile conduite par M. Désiré Dehon, sous propriétaire. Le cheval fut grièvement blessé et le véhicule qui traînait sensiblement endommagé. Le conducteur en a été quitte pour la peur.

UN CAMBRIOLAGE A LILLE

Les malfaiteurs escaladent le mur de la propriété de M. Staller, teinturier, qui de l'Oras, ont dérobé une bicyclette, des accessoires d'automobile et de vélo et des vêtements appartenant au garçon d'écurie